

La « Session Extraordinaire »

La « Session Extraordinaire » est la session au cours de laquelle est rédigé le PAP au sein du Conseil des Socios.

- Elle a lieu tous les ans en fin de saison, avant le Conseil d'Administration qui validera le PAP.
- Elle se tient au sein des trois Commissions.
- Les participants sont les Membres Fondateurs, les Membres Associés, les Experts, les Fondateurs de CMCF et le Président de la SASP.
- Elle se déroule au cours d'une période de 30 jours.

La "Session Extraordinaire" est divisée en deux phases distinctes :

- Phase 1 : Elaboration des « Actions ».
- Phase 2 : Choix des « Chantiers » et constitution du P.A.P.

